

Plan d'urbanisme - Résumé



Processus de révision

Il y a plus d'un an, la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a entamé la refonte de son plan et de ses règlements d'urbanisme. La réalisation de ce document a été possible grâce à une grande collaboration entre le conseil municipal, le service d'urbanisme, le comité consultatif d'urbanisme et la participation des citoyens, notamment par l'entremise d'un sondage diffusé en mars 2022 (plus de 250 réponses) et d'une consultation publique qui a eu lieu le 21 août 2022. Ce processus a permis de mettre à jour le portrait de la Municipalité, d'identifier les différents enjeux, de déterminer une vision de développement, d'établir les grandes lignes directrices de l'organisation du territoire et préciser les différents moyens d'action pour la réalisation des objectifs d'aménagement du territoire.

Ce résumé du plan d'urbanisme présente principalement les éléments suivants :

- La vision stratégique de développement
- Les grandes orientations d'aménagement et de développement
- Les grandes affectations du sol

ENTRÉE EN VIGUEUR

17 FÉVRIER 2023

Le document complet peut être consulté sur le site Internet : www.saint-mathieu-du-parc.ca



Plan d'urbanisme - Résumé



Vision stratégique de développement

La Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc entend planifier son avenir de façon responsable. Elle vise avant tout le bien-être de ses citoyens en lui offrant des services de qualité, en préservant son cadre de vie et son environnement et en stimulant la vitalité économique et sociale de son territoire.

Énoncé de vision

Les cibles de la vision stratégique de développement de Saint-Mathieu-du-Parc sont les suivantes :

- une municipalité riche d'un patrimoine naturel exceptionnel et bien préservé;
- une municipalité attrayante pour les jeunes familles, amie des aînés, paisible et sécuritaire pour ses citoyens;
- une municipalité favorisant l'écotourisme et accueillante envers ses visiteurs;
- une municipalité où règne une cohabitation harmonieuse entre les milieux naturels et les activités humaines qui s'y déroulent;
- une municipalité où le dynamisme de ses citoyens s'affirme dans l'action communautaire, le social, l'environnement, le culturel et les loisirs;
- une municipalité et ses citoyens qui souscrivent aux principes du développement durable dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et de constante protection de la biodiversité.



Plan d'urbanisme - Résumé

Grandes orientations d'aménagement et de développement

Les grandes orientations reposent sur la connaissance des caractéristiques du milieu et des principaux enjeux dégagés dans ce plan d'urbanisme. Elles sont précisées en termes d'objectifs à atteindre et de moyens de mise en œuvre pour concrétiser chacun des objectifs. Elles sont présentées en fonction des 6 thèmes suivants.

Population et habitat

Orientation : Promouvoir le territoire de la municipalité comme un milieu de vie favorable au bien-être des personnes qui l'habitent et de celles qui désirent s'y installer

Objectifs et moyens de mise en œuvre

- Être à l'écoute des citoyens de la municipalité;
- Favoriser l'accessibilité à l'habitation adaptée aux divers besoins de la population;
- Améliorer la qualité de l'habitat;
- Maintenir et développer des équipements et des services communautaires qui répondent aux besoins fondamentaux de la population;
- Favoriser l'accroissement de la population et la venue de nouvelles familles.

Environnement et milieux naturels

Orientation : Assurer la protection, la réhabilitation et la mise en valeur de l'environnement et des milieux naturels

Objectifs et moyens de mise en œuvre

- Protéger les écosystèmes aquatiques;
- Protéger la qualité des eaux souterraines;
- Améliorer la qualité du paysage en milieu rural et urbain;
- Assurer la survie de la tortue des bois et la protection de son habitat;
- Protéger les milieux naturels d'importance.

Périmètre urbain et cohésion sociale

Orientation : Favoriser l'appropriation du noyau villageois par l'ensemble de la population et des visiteurs en développant son attractivité

Objectifs et moyens de mise en œuvre

- Faire du noyau villageois un lieu agréable à fréquenter;
- Assurer la pérennité du cœur villageois.

Commerces, services et activités récréatives

Orientation : Favoriser le développement socio-économique dans une optique de durabilité, de respect de l'environnement naturel et bâti, et dans le meilleur intérêt de la collectivité

Objectifs et moyens de mise en œuvre

- Planifier et assurer la disponibilité d'espaces viables permettant la consolidation et l'établissement d'entreprises commerciales et de services de proximité;
- Favoriser le développement des activités récréatives écotouristiques;
- Soutenir le développement des entreprises privées et d'économie sociale.

Agriculture

Orientation : Prioriser le développement des activités agricoles dans la zone agricole

Objectifs et moyens de mise en œuvre

- Assurer la pérennité du territoire agricole;
- Favoriser la cohabitation des usages agricoles et des usages autres qu'agricoles.

Sécurité publique et nuisances

Orientation : Prévenir les situations qui pourraient engendrer des risques à la sécurité publique ou des nuisances à la qualité de vie des personnes

Objectifs et moyens de mise en œuvre

- Assurer la sécurité des personnes;
- Assurer la sécurité des biens et des personnes qui habitent dans ou près des zones de contraintes naturelles;
- Restreindre les activités et les usages susceptibles de causer des nuisances pour le voisinage ou polluer l'environnement.

Plan d'urbanisme - Résumé

Grandes affectations du sol

Les affectations du sol expriment les grandes vocations du territoire et permettent de planifier et d'organiser le développement de manière à harmoniser les différents usages qu'on y retrouve. Ainsi, à l'intérieur de chacune d'entre elles, les usages peuvent y être compatibles, interdits ou soumis à des restrictions particulières. Le territoire est divisé en 6 grandes affectations.

Affectation urbaine

L'affectation urbaine, aussi désignée « périmètre d'urbanisation » correspond à la partie du territoire municipal comprenant une concentration et une diversité des fonctions urbaines telles que les résidences, les commerces et services, les institutions et les équipements communautaires.

Affectation récréative

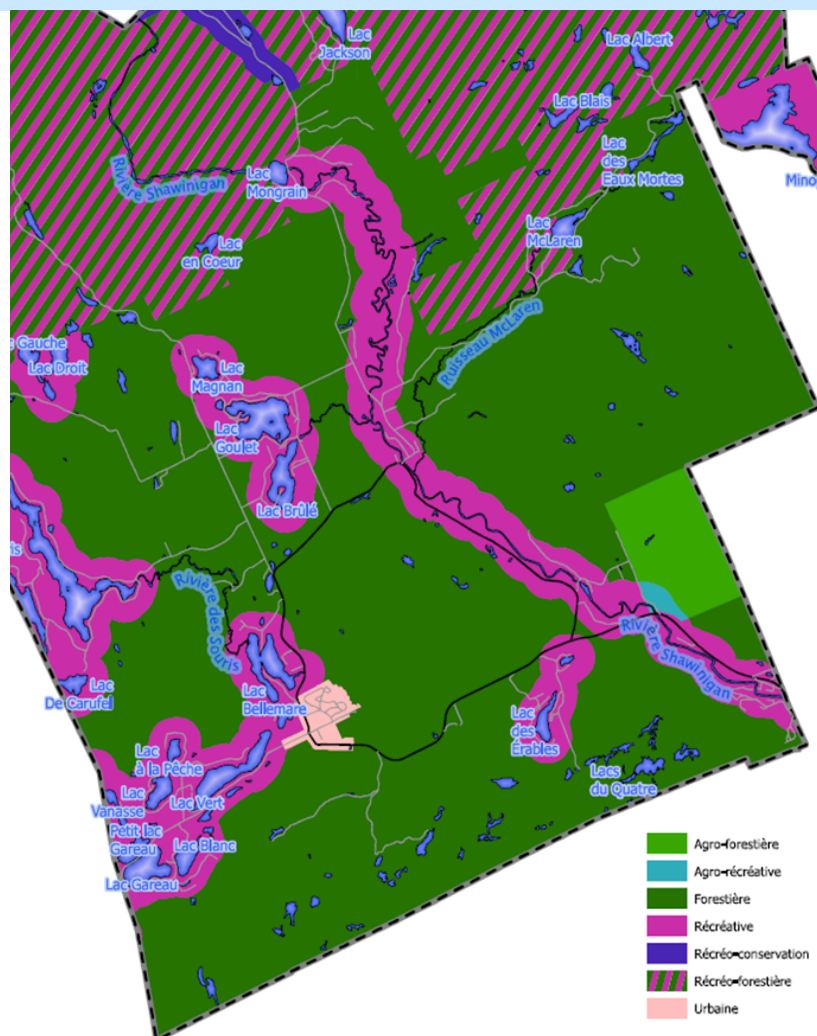
L'affectation récréative comprend le territoire situé à l'intérieur d'une bande de 300 mètres de part et d'autre de la rivière Shawinigan et autour des principaux lacs de villégiature. Cette partie du territoire municipal comprend des fonctions telles que les résidences, les activités récréatives et récréotouristiques ciblées dans certains secteurs.

Affectation forestière

Cette affectation comprend la majeure partie des terres privées dominées par de grands ensembles forestiers. Les usages sont orientés vers les activités forestières. On retrouve aussi dans cette affectation des secteurs plus spécialement occupés ou destinés à être occupés par des usages récréatifs et récréotouristiques.

Affectation récréo-forestière

Cette affectation comprend l'ensemble des terres du domaine de l'État localisées sur le territoire de la municipalité. Elle couvre une superficie de 11 300 hectares. Les usages sont orientés vers les activités forestières, la villégiature, les activités récréatives telles que la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, le vélo de montagne et l'escalade dans le secteur du Parc récréoforestier.



Plan d'urbanisme - Résumé



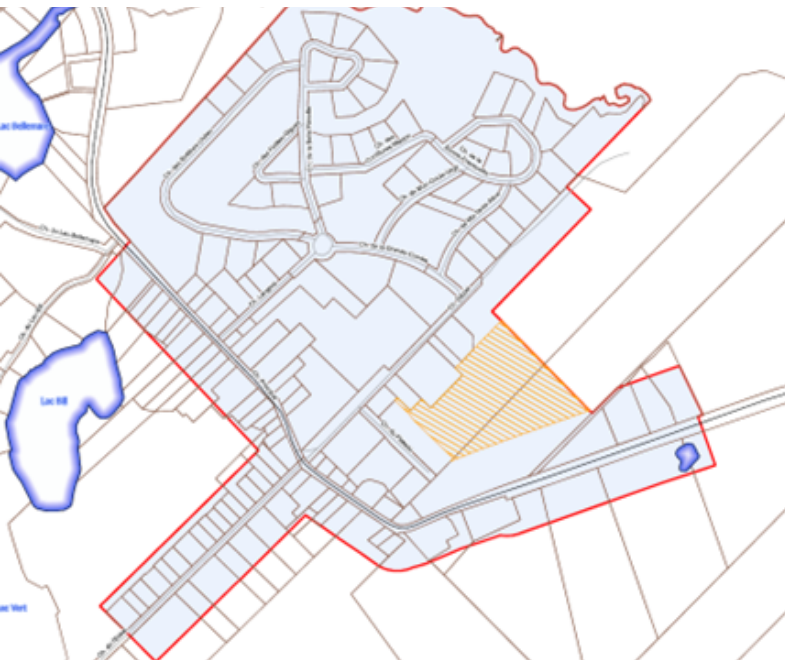
Grandes affectations du sol (suite)

Affectation agro-forestière

L'affectation agro-forestière regroupe le territoire agricole inclut dans la zone agricole du Québec. Cette affectation est essentiellement réservée aux activités agricoles. On y privilégie le développement des activités agricoles telles que l'élevage, la grande culture et la culture maraîchère. Les usages agrotouristiques et la transformation des produits agricoles peuvent aussi y être autorisés.

Affectation récréo-conservation

Cette affectation comprend essentiellement la partie du territoire du Parc national de la Mauricie localisé à l'intérieur des limites de la Municipalité.



Le plan complet des grandes affectations du sol est disponible sur le site Internet de la Municipalité ainsi qu'en contactant le :

Service d'urbanisme et d'environnement

urbanisme@saint-mathieu-du-parc.ca